

## **EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE**

**Séance du 19 octobre 2017**

Monsieur Jean-Claude GAUDIN, Président de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 23 membres.

**Etaient présents Mesdames et Messieurs :**

Béatrice ALIPHAT - Martial ALVAREZ - Sylvia BARTHELEMY - François BERNARDINI - Roland BLUM - Patrick BORÉ - Martine CESARI - Frédéric COLLART - Georges CRISTIANI - Arlette FRUCTUS - Alexandre GALLESE - Danièle GARCIA - Jean-Claude GAUDIN - Gérard GAZAY - Roland GIBERTI - Bernard JACQUIER - Eric LE DISSÈS - Danielle MILON - Jean MONTAGNAC - Roland MOUREN - Henri PONS - Georges ROSSO - Michel ROUX.

**Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :**

Maryse JOISSAINS MASINI représentée par Alexandre GALLESE.

**Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :**

Christophe AMALRIC - Gérard BRAMOULLÉ - Gaby CHARROUX - Daniel GAGNON - Nicolas ISNARD - Richard MALLIÉ - Pascal MONTECOT - Jean-Pierre SERRUS - Martine VASSAL.

Monsieur le Président a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

### **ECO 004-2439/17/BM**

#### **■ Déclinaison opérationnelle du principe de partenariat entre la Métropole Aix-Marseille-Provence et la Chambre de Commerce et d'Industrie - Approbation d'une convention sur le commerce de proximité**

##### **MET 17/4953/BM**

Monsieur le Président de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

La Métropole Aix-Marseille-Provence et la CCI Marseille Provence ont signé le 20 janvier 2017 une convention-cadre afin d'unir leurs efforts pour accélérer le développement économique du territoire. En effet, la délibération ECO 012-1558/17/BM présentée lors du Bureau métropolitain du 09 février dernier a approuvé le principe de partenariat entre la Métropole Aix-Marseille-Provence et la CCI Marseille Provence ainsi que la convention-cadre y afférant. Il est stipulé que cette convention-cadre sera ensuite, en tant que de besoin, déclinée dans des conventions spécifique à chaque action ou groupe d'actions.

L'une des déclinaisons opérationnelles de la convention-cadre est axée sur la co-construction d'une stratégie d'urbanisme commercial métropolitaine et de redynamisation des centres villes par le soutien aux commerces de proximité.

L'agenda du développement économique de la Métropole Aix-Marseille Provence a été voté en conseil métropolitain le 30 mars 2017. L'une de ses orientations stratégiques consistait à construire une métropole de proximité proche de ses habitants en accompagnant notamment tous les territoires dans leurs politiques en faveur du commerce de proximité et de l'artisanat. Soutenir et dynamiser le commerce de proximité et l'artisanat constituant, à ce titre, une priorité métropolitaine.

Le commerce de proximité et l'artisanat contribuent à améliorer le cadre de vie et constituent un facteur d'animation, un vecteur de lien social et de proximité. Mais certains territoires métropolitains voient ce tissu économique se fragiliser et perdre en dynamisme. Les raisons sont multiples et varient d'un

**Signé le 19 Octobre 2017**

**Reçu au Contrôle de légalité le 15 novembre 2017**

territoire à un autre, de la concurrence des grandes surfaces et des zones commerciales implantées en périphérie des zones urbaines, à l'émergence de nouveaux comportements d'achat (e-commerce...). Au regard du déficit d'attractivité des cœurs de ville observé sur le territoire métropolitain, les deux signataires partagent la volonté de favoriser les projets de dynamisation commerciale des centres villes et de créations de commerces de proximité.

Cette convention d'application annuelle et renouvelable s'articule autour de deux volets : l'urbanisme commercial et le commerce de proximité.

Elle définit les projets menés en commun dans 5 thématiques :

- La stratégie d'aménagement commercial de la Métropole
- L'animation et la mutualisation des données dans le domaine de l'urbanisme commercial
- La redynamisation des centres villes
- La structuration des associations de commerçants
- La professionnalisation des commerçants, facteur d'attractivité du territoire

Cette convention a donc pour objectif de mettre en œuvre les premiers outils de la stratégie métropolitaine d'aménagement commercial : outils de proximité et outils stratégiques et d'observation (Observatoire du commerce, Schéma Directeur d'Urbanisme Commercial métropolitain).

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

**Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,**

**Vu**

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

**Oui le rapport ci-dessus,**

**Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,**

**Considérant**

- L'intérêt et la nécessité d'un travail en synergie entre Métropole et CCI métropolitaine dans les domaines de l'urbanisme commercial et du commerce de proximité,
- Le souhait commun de la Métropole Aix-Marseille Provence et de la CCI Marseille Provence de préserver les commerces de proximité et dynamiser les centres villes,

**Délibère**

**Article 1 :**

Est approuvé le principe de partenariat entre la Métropole Aix-Marseille Provence et la CCI Marseille Provence dans les domaines de l'urbanisme commercial et du commerce de proximité.

**Article 2 :**

Est approuvée la convention d'application « urbanisme commercial et commerce de proximité » ci-annexée.

**Signé le 19 Octobre 2017**  
**Reçu au Contrôle de légalité le 15 novembre 2017**

**Article 3 :**

Monsieur le Président de la Métropole ou son représentant est autorisé à signer cette convention.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,  
Le Vice-Président Délégué  
Développement des entreprises,  
Zones d'activités, Commerce et Artisanat

Gérard GAZAY